

*Pour diffusion immédiate*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# LE CPRMV PUBLIE UN RAPPORT DE RECHERCHE SUR LES ACTES À CARACTÈRE HAINEUX AU QUÉBEC

**Montréal, le 9 décembre 2021.** — Le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) présente les résultats d'une recherche intitulée *Les actes à caractère haineux au Québec : un état des lieux*. Le rapport sera disponible dans son intégralité sur le site Web du CPRMV ([www.info-radical.org](http://www.info-radical.org)) d'ici le 13 décembre 2021. Un sondage professionnel mené auprès de quelque 2000 personnes a permis d'identifier et d'analyser **plus de 360 actes à caractère haineux** en trois ans. En plus des constats généraux que révèle la recherche, **9 grandes recommandations** permettront d'orienter les actions et de prévenir la violence dans la province.

### **Qu'est-ce qu'un acte à caractère haineux ?**

Un acte à caractère haineux se présente sous deux formes : crime haineux et incident haineux. Le crime haineux désigne un acte criminel motivé par des préjugés ou de la haine à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de facteurs tels que : la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la déficience mentale ou physique. Alors que l'incident haineux désigne tout acte non criminel qui affecte le sentiment de sécurité d'une personne ou d'un groupe identifiable de personnes.

### **Premier constat : importance quantitative des actes à caractère haineux**

Selon Louis Audet Gosselin, directeur scientifique et stratégique du CPRMV, l'une des raisons qui justifient l'initiative est le peu de recherches et de données disponibles sur la question au Québec. Il précise que les données du sondage laissent entrevoir **une réalité beaucoup plus large en comparaison du nombre de crimes haineux** rapportés par les services de police au Québec annuellement. « *L'étude permet de soulever des enjeux significatifs en ce qui concerne le profil des victimes, leurs expériences et celles des témoins,* » affirme monsieur Audet Gosselin. Il informe que les résultats de la recherche tiennent également compte des articulations entre diverses variables : profil sociodémographique, types d'actes, lieux des actes, nature des réponses.

### **Quelques constats généraux et particularités**

La recherche menée par le CPRMV sur l'état des lieux des actes à caractère haineux au Québec rapporte de sérieux constats :



- **Risques d'être victimes d'actes haineux accrus pour les femmes, les répondants de moins de 29 ans, les membres des minorités sexuelles, les personnes qui adhèrent à des religions autres que la religion catholique ainsi que celles de langue maternelle autre que le français et l'anglais.**
- **Observation du fait que les témoins et les victimes donnent des réponses variées qui illustrent la diversité des réalités recoupées par les actes à caractère haineux. Il y a une ambivalence entre leurs réactions et celles des personnes n'ayant jamais expérimenté les actes à caractère haineux.**
- **Peur très significative d'être victimes ou à nouveau victimes parmi les minorités plus susceptibles d'être ciblées par la haine.**
- **Sur 101 actes identifiés par le sondage et décrits par les victimes, elles n'ont rapporté leurs expériences à la police que 13 fois. Elles ont cherché à obtenir de l'aide d'un organisme spécialisé, d'un professionnel de la santé ou des services sociaux dans seulement 7 cas. En comparaison, les victimes ont discuté de leur expérience avec un proche dans 48 cas et n'ont discuté de leur expérience avec personne dans 25 cas.**

Le directeur scientifique et stratégique du CPRMV, Louis Audet Gosselin estime que les lieux où se produisent les actes à caractère haineux ont une grande importance et mériteraient une attention accrue et davantage d'investigation. « *De façon significative, les actes haineux en ligne se distinguent par leurs motifs, le nombre d'auteurs et de témoins, ainsi que leur gravité, ce qui appelle à des réponses distinctes adaptées à cet espace,* » précise monsieur Audet Gosselin.

## 9 grandes recommandations

Mentionnant que les recommandations de la recherche s'alignent avec la mission du CPRMV, la directrice générale, Roselyne Mavungu résume : « *un des constats clés est que les actes à caractère haineux sont un phénomène diversifié, qui touche de façon prononcée des catégories marginalisées.* » Considérant que les ressources sont jugées insuffisantes par les personnes qui font l'expérience des actes à caractère haineux, elle rappelle l'importance des recommandations issues de la recherche :

1. **Mettre en place des espaces de collaboration** entre les institutions publiques, les entreprises privées et les organismes communautaires afin de coordonner et de coaliser les acteurs de prévention des actes à caractère haineux.
2. **Développer de nouveaux outils** pour répertorier, signaler et dénoncer plus facilement et efficacement les actes à caractère haineux.
3. **Renforcer les ressources offrant du soutien aux victimes d'actes haineux** (accompagnement post-événement, assistance pour le signalement, actions concertées).
4. **Placer les victimes et les communautés ciblées par la haine au centre des initiatives** de prévention, de recherche et de mobilisation autour des actes à caractère haineux.
5. **Développer des outils afin d'accompagner** les témoins d'actes à caractère haineux et les assister pour jouer un rôle actif.
6. **Mettre en place des recherches qualitatives et quantitatives** pour mieux comprendre les réalités des catégories ciblées le plus lourdement par les actes à caractère haineux (personnes présentant plusieurs caractéristiques en faisant des cibles, personnes itinérantes, personnes à faible revenu,

membres des communautés autochtones, personnes noires, membres de minorités religieuses peu représentées par des organisations communautaires).

7. **Élargir, dans la recherche comme dans les politiques publiques, les motifs d'actes haineux** reconnus au vu du grand nombre de répondants ayant indiqué plusieurs motifs ou des motifs autres que ceux indiqués dans le sondage, pourtant nombreux et allant au-delà des catégories généralement admises.
8. **Amorcer une réflexion sur les terminologies utilisées**, notamment les notions de victime, de témoin et d'auteurs pertinents en contexte policier et criminel, mais qui ne reflètent pas les nuances de la réalité sociale des actes haineux en plus d'avoir un sens potentiellement stigmatisant qui peut nuire à la collecte de données, au travail de mobilisation ou aux initiatives de prévention.
9. **Développer des programmes de prévention adaptés** aux divers lieux où se produisent les actes haineux, en accordant une attention particulière aux actes en ligne qui se distinguent des actes en personne par des motifs différents, un plus grand nombre d'auteurs, d'autrices et de témoins ainsi qu'une gravité accrue.

#### Appui de la Ville de Montréal et panel de discussion

La présentation des résultats de la recherche s'est déroulée ce jeudi 9 décembre 2021 à 10 h 30 en présence d'une représentation de la Ville de Montréal :

- **Madame Despina Sourias**, conseillère associée au comité exécutif responsable de la Condition féminine, de la Jeunesse, de la Diversité et des personnes âgées, Ville de Montréal
- **Madame Bochra Manaï**, commissaire, Bureau de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, Ville de Montréal
- **Madame Anuradha Dugal**, présidente, Conseil des Montréalaises

L'événement s'est terminé par un panel de discussion concernant **Les actes à caractère haineux : un état des lieux**. Le directeur scientifique et stratégique du CPRMV, Louis Audet Gosselin, a animé cet échange avec la participation de la consultante **madame Alice Herscovitch** et de **monsieur Marc Bellerose**, agent conseiller, Division de la prévention et de la sécurité urbaine, Module Incidents et crimes haineux, Service de police de la Ville de Montréal.

#### À propos du CPRMV

Le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence est soutenu par la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique du Québec. Le CPRMV utilise l'éducation, la sensibilisation et la prévention pour renforcer la résilience des individus les plus vulnérables. Il favorise l'accompagnement communautaire et le vivre-ensemble plutôt que l'exclusion sociale.

—30—

Source :

**Fatou Thiam**

Conseillère en communication et partenariats

**CPRMV**

Téléphone : 514 687-7141, poste 104

Courriel : [ftiam@cprmv.org](mailto:ftiam@cprmv.org)

Site Internet : [www.info-radical.org](http://www.info-radical.org)